

<https://www.elcorreo.eu.org/Que-reste-t-il-du-droit>

# Que reste-t-il du droit ?

- Argentine - Justice - Droits de l'homme -

Date de mise en ligne : mercredi 30 juillet 2025

---

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

---

### **Dans le contexte de la forte ingérence des États-Unis d'Amérique du nord dans la politique intérieure de pays comme le Brésil et l'Argentine, Raúl Zaffaroni pose la question de ce qu'il reste du droit dans notre pays et dans la région.**

Il y a quelques années, nous avons eu une discussion amicale avec un grand juriste, le professeur [Julio Maier](#), sans doute le meilleur pénaliste de notre continent, sur l'avenir du droit, entendu comme possibilité d'une coexistence sociale plus ou moins rationnellement régulée. Face à une série de faits et de chiffres plutôt sombres, Julio a notamment déclaré qu'il envisageait de rendre son diplôme à la Faculté de droit. Pour ma part, j'ai essayé de renforcer la nécessité de lutter avec confiance pour la réalisation de cette possibilité, en partant du principe que le droit n'est pas quelque chose de bucolique, mais une lutte constante et continue.

Julio n'est plus parmi nous depuis cinq ans ; il faisait partie de ces personnes indispensables qui sont parties sans permission. Mais je l'imagine aujourd'hui, répondant à mes arguments à la lumière de la séquence de certains de ces événements et d'autres qui ont suivi, bien plus désolants. J'imagine qu'avec son accent cordouan familier, il me demanderait : "Que reste-t-il du droit dans notre pays et dans la région ?

La vérité est que je me pose également cette question et, plus encore, je dirais que ce n'est pas seulement dans notre pays et dans notre région, mais dans le monde. Les instances internationales sont affaiblies et impuissantes. Leurs résolutions semblent n'intéresser personne, elles tombent dans l'oreille d'un sourd. Des guerres absurdes et criminelles sont menées face à l'impuissance du droit international. Le pouvoir est manipulé par les « *chief executive officers* » des sociétés transnationales, les guerres sont décidées selon les intérêts de l'industrie de l'armement, le colonialisme n'a pas cessé mais a changé de méthode, la planète est dévastée, l'argent est réduit à des chiffres informatiques, une partie de ce qui est investi dans l'armement suffirait à éradiquer la faim dans le monde, les richesses sont de plus en plus concentrées, et nous pourrions continuer ainsi.

Le traditionnel respect entre les États interdit à un autre État de s'immiscer dans la politique intérieure, c'est-à-dire de respecter la souveraineté ou l'autodétermination de l'autre État, qui, dans une démocratie, est détenue par le peuple. Nous ne sommes pas naïfs, car nous savons que cela n'a pas toujours été respecté, loin de là, mais au moins, en règle générale, dans le monde moderne, cela s'est fait avec une certaine discrétion, parfois assez faible, certes, mais jamais aussi ouvertement, avec autant d'effronterie que de nos jours.

Désormais, le président des États-Unis s'immisce dans la politique intérieure du Brésil, en défendant ouvertement Bolsonaro. Le prétendu futur ambassadeur des États Unis en Argentine affirme clairement qu'il viendra pour empêcher les gouverneurs de nos provinces de négocier avec la Chine, pour soutenir l'emprisonnement du président du principal parti d'opposition et pour lutter contre la « corruption ». Il n'y a aucune discrétion, ni politique ni diplomatique, pas la moindre trace de respect pour l'autodétermination des autres États. Le droit international public est réduit à des livres poussiéreux sur les étagères des bibliothèques universitaires.

Le panorama de persécution des dirigeants politiques dysfonctionnant pour ces intérêts dans notre région est terrifiant. Au Pérou, le président constitutionnel Pedro Castillo est en prison, accusé de promouvoir une « rébellion », parce qu'on ne peut pas parler de « corruption », étant donné qu'il n'a pas lâché un centime. Le crime de rébellion au Pérou est de « prendre les armes ». La seule chose que Castillo a faite, c'est de prononcer un discours quelques minutes avant d'être destitué sans le nombre de voix requis, alors qu'il n'avait déjà plus aucun pouvoir réel et que, par ailleurs, des armes ont été levées, mais il s'agissait de celles de sa propre garde pour le mettre en prison. Les arguments avancés pour le condamner sont abjects : on dit que dans d'autres circonstances il serait dangereux

(même la plus innocente des actions peut être dangereuse dans d'autres circonstances) ; on prétend que le discours est une violence psychologique (la loi exige des « armes levées », pas des violences psychologiques) et d'autres banalités non moins absurdes. Il convient de préciser que le coup d'État du palais contre Castillo a donné lieu à une répression, ordonnée par son traître de vice-présidente et actuelle usurpatrice, au cours de laquelle des dizaines de personnes ont été tuées. Au cas où, l'usurpatrice a déjà fait l'objet d'une amnistie. Que répondre à ces aberrations ? Rien d'autre que de rappeler que Castillo a été destitué et se trouve en prison à cause des décisions de bourreaux déguisés en juges.

En Equateur, le président Lenin Moreno a trahi politiquement Rafael Correa et a convoqué illégalement un référendum en 2018, qui n'a pas été arrêté à l'époque par la Cour interaméricaine, qui l'a autorisé à nommer des juges « intérimaires », qui ont mis Correa et tous ses ministres en procès (affaire de « corruption »), où sont apparus des "cahiers" rédigés par une secrétaire à la mémoire défaillante (qui a bénéficié du « repentir ») en quelques minutes d'avion entre Quito et Guayaquil. La « pseudo-sentence » émise par ces fonctionnaires obéissants de l'exécutif condamnait tout le monde sans analyser ce que chacun avait fait, et Correa par « influence psychique ». La famille de Moreno s'est retrouvée avec quelques millions de dollars dans les « [Panama Papers](#) » et il s'est rendu au Paraguay, un pays qui n'a pas de traité d'extradition avec l'Equateur. Cela n'a pas empêché [Luis Almagro](#), le tristement célèbre traître notoire à son parti et croque-mort de l'OEA, de le nommer conseiller en matière de handicap. Que dire face à une telle saleté ? Je n'aime pas utiliser des mots inappropriés.

Toujours à propos de l'Équateur - comme si ce qui précède ne suffisait pas - en avril de l'année dernière, le gouvernement équatorien a fait une descente à l'ambassade du Mexique à Quito et a kidnappé l'ancien vice-président Jorge Glas, à qui le Mexique avait accordé le statut d'asile diplomatique. L'asile diplomatique était respecté dans la région, même par les dictatures les plus cruelles, et a permis de sauver la vie de nombreuses personnes. Face à cette atrocité, qui constitue un précédent extrêmement dangereux pour tous les habitants du continent, l'OEA n'a rien fait. Le système interaméricain des droits de l'homme n'a réagi qu'il y a quelques jours en demandant une mesure provisoire à la Cour, compte tenu du risque certain de décès de Glas (personne n'aime transporter un cadavre). La plainte adressée aux soi-disant juges équatoriens a reçu une réponse tellement surprenante qu'il n'y a plus de place pour la surprise : ils ont affirmé qu'ils appliquaient le droit national et que le droit international correspondait à d'autres instances. Comment répondre à cela ? Je ne pense pas qu'ils soient assez stupides pour croire qu'il s'agit d'un argument juridique : ce sont des hypocrites serviles en robe. Cela n'évoque-t-il pas la série de films sur des clowns terrifiants ?

En novembre 2019, rien moins qu'une commission de l'OEA elle-même et le secrétaire général, le susnommé Almagro, ont encouragé, par le biais d'une allégation de fraude électorale - qui n'a jamais été vérifiée - un coup d'État en Bolivie, qui a coûté la vie à des dizaines de personnes et menacé de tuer le président Evo Morales et le vice-président García Linera, en imposant au gouvernement une femme qui n'avait obtenu qu'un nombre infime de voix. D'ailleurs, Almagro – homme à la silhouette funeste - n'a pas manqué non plus de réfléchir à la possibilité d'une guerre contre le Venezuela, bien qu'il ait tenté par la suite de modérer ses propos. Il ne faut pas s'attendre à grand-chose lorsque, de la part de l'organisation même qui devrait promouvoir la paix et la sécurité sur le continent, on ignore la gravité de la violation de l'asile diplomatique, on promeut des coups d'État et on stimule la possibilité d'une guerre entre les deux pays. Cela n'évoque-t-il pas le renard qui garde le poulailler ou plutôt le loup qui garde les moutons ?

Au Brésil, un juge fédéral « vedette » - Sergio Moro - s'est lancé dans la politique, avec des prétentions présidentielles et le soutien des médias monopolistiques brésiliens, en poursuivant et en emprisonnant Lula da Silva, en l'accusant d'avoir prétendu garder un petit appartement sur une plage pas très célèbre, alors qu'il n'y avait pas la moindre preuve de gestion civile à cet égard, puisqu'il s'était contenté de lui rendre visite. Quoi qu'il en soit, cet effronté soutenait qu'il le poursuivait et l'emprisonnait en raison de son « intime conviction personnelle ». Heureusement, Bolsonaro - aujourd'hui défendu par le président des États-Unis -, avec son arrogance habituelle, a voulu prendre d'assaut la Cour suprême, ce qui a donc annulé toute la procédure. Moro est devenu ministre de la

justice, jusqu'à ce qu'il se brouille avec Bolsonaro et, finalement, il utilise maintenant ses privilèges de sénateur pour éviter les poursuites. Il convient de rappeler qu'à l'apogée de sa « célébrité », il est apparu sur une photo aux côtés - avec le défunt juge argentin Bonadio - du président souriant de la Cour suprême argentine et a prétendu donner une conférence à la faculté de droit de notre université de Buenos Aires. Quelle qu'en fut, il y avait au moins des juges au Brésil.

Nous avons vu l'ancien vice-président de la République photographié et filmé en tenue de nuit sur ordre d'un juge fédéral, alors que s'il avait été convoqué, il se serait rendu à pied au tribunal, puis condamné pour un crime présumé dont il ne pouvait être l'auteur typique. Jusqu'à présent, nous avons une prisonnière politique, Milagro Sala, sur décision d'un voyou féodal provincial qui manipule un système judiciaire composé de parents et de copains. Nous avons un triumvirat pour la Cour suprême, un cas unique au monde, dont deux des membres se sont tus face à la possibilité d'être nommés par décret présidentiel sans l'accord préalable du Sénat, bien qu'ils aient été régulièrement nommés par la suite. Face à la nomination dans les mêmes conditions - par décret et sans accord - d'un quatrième juge, ils ont décidé de l'incorporer d'urgence, complétant ainsi le quatuor. Bien qu'ayant usurpé la fonction et signé des sentences, il dut disparaître une semaine plus tard devant le refus du Sénat de lui donner son accord. Cette usurpation de fonctions avec la participation nécessaire du triumvirat n'est pas anodine et est sans précédent.

Le triumvirat a décidé des choses les plus étranges, comme le fait que l'appel des sentences des tribunaux nationaux dans la ville de Buenos Aires relèverait de la plus haute juridiction de la ville et non des chambres nationales, comme cela fut toujours le cas. On soupçonne que cela favorise certains intérêts dans certains cas, mais, bien qu'il ne soit pas possible d'en être sûr, c'est néanmoins probable, car une décision aussi inhabituelle n'a aucune explication institutionnelle. De plus, il s'agit de la dernière décision de la Cour lorsqu'elle était encore un quatuor, prise dans l'urgence face à la juste dissidence de l'un des musiciens et malgré les querelles internes qui sont étalées sans vergogne dans les médias.

Un autre cas curieux fut l'inconstitutionnalité de la loi sur la composition du Conseil de la Magistrature, qui aurait obligé le Congrès de la Nation à adopter une nouvelle loi. Cependant, de manière tout à fait inhabituelle, le triumvirat a décidé de rétablir la loi précédente abrogée par le Congrès, pour laquelle il n'avait manifestement aucune compétence, mais qui - de manière suggestive - confiait la présidence du Conseil au président du triumvirat.

Cristina Kirchner fait l'objet de multiples procès et a été condamnée dans l'un d'entre eux dans une « pseudo-sentence » qui ne tient qu'à un fil, qui est méthodologiquement une copie du modèle équatorien de « *l'affaire de corruption* », mais sans « *l'influence psychique* ». Le préjudice n'a pas été prouvé, les expertises n'ont pas été prises en compte, la présidente a été tenue pour responsable et non le chef de cabinet (qui est le chef de l'administration), la malveillance a été prouvée sur la base du « ne pouvait ignorer », le « *in dubio pro reo* » n'a pas été pris en compte, et nous pourrions continuer pendant des pages : en bref, la méthodologie consiste à remplir de nombreuses « pages » en énumérant l'historique de la procédure et l'accumulation de documents puis, avec de nombreux adverbes (indubitablement, incontestablement, évidemment, manifestement, notoirement, etc.), « *compte tenu de la preuve accablante des faits* », « *au vu des preuves accablantes* », tous les accusés sont condamnés. Il convient de noter que le processus a été encouragé à l'époque du président Macri, à qui les juges et les procureurs concernés rendaient régulièrement visite et jouaient au football et au *padel* dans sa maison de campagne, l'un d'entre eux buvant même du maté avec l'acronyme de l'équipe qui jouait ces matchs.

L'affaire est arrivée jusqu'au triumvirat et, avec une rapidité inhabituelle dans ce cas, a été résolue par un « *certiorari* » (signifiant « je ne suis pas intéressé », art. 280 du Code de procédure civile), seulement brièvement motivé (« manque de motivation autonome »), qui est l'un des deux tampons avec lesquels 95% des affaires sont habituellement rejetées. Le triumvirat l'a fait exactement le jour, déjà indiqué une semaine auparavant par les grands médias, et n'a même pas eu la pudeur de dissimuler la date indiquée par les véritables facteurs de pouvoir, dont les médias ne sont que les laquais.

En quelques pages, dans lesquelles le triumvirat ne dit rien d'autre que le fait qu'aucun des arguments de la défense ne l'« émeut », il conclut que la condamnation de la présidente du principal parti d'opposition, sans preuves et par des juges et des procureurs qui jouent au football et au « *padel* » avec le président, ne constitue pas un cas de « *gravité institutionnelle* ». La conclusion a une certaine logique interne qu'on ne peut avouer : une fois que les institutions ont été démolies, il ne peut pas y avoir de « *gravité institutionnelle* ».

Je pense que Julio m'aurait répondu par un geste d'évidence, en m'épargnant les mots qui dérangent. Par ce geste, il aurait voulu me dire : Ne vois-tu pas qu'il ne reste plus rien du droit ? En vérité, je n'aurais pas beaucoup de mots pour dire le contraire, mais je reste fermement convaincu qu'il ne faut pas arrêter la lutte, mais la poursuivre avec plus de force. Je pense que l'ancien titre de [Rudolf von Jhering](#), « *Der Kampf ums Recht* » (« [La lutte pour le droit](#) »), est toujours valable. Les droits ne sont pas des concessions gracieuses du prince, mais ils sont exigés et parfois arrachés.

Le droit n'est pas quelque chose qui se réalise mécaniquement, mais « quelqu'un » doit le « *dire* », c'est le « *juris dicere* », le « *juris dictio* », la « *jurisdiction* » qui appartient aux juges. Quand ceux qui doivent la « *dire* » ne le font pas, la loi ne disparaît pas, mais elle reste silencieuse, elle reste muette, personne ne la « *dit* ». Mais disparaît-elle, cesse-t-elle d'exister, ou appelle-t-elle plutôt à la lutte ? Nous sommes d'accord pour dire que le silence du droit est aujourd'hui désolant, mais c'est précisément pour cette raison qu'il nous appelle à nous battre encore plus fort. Le droit n'a pas disparu, mais ceux qui devraient le « *dire* » ne le font pas, parce qu'ils se complaisent dans le non-sens, l'absurde, le ridicule, avec de moins en moins d'imagination et de plus en plus de maladresse, persuadés qu'en lieu et place du droit, ils peuvent « *dire* » n'importe quoi en toute impunité.

Mais pour combien de temps ? L'histoire nous apprend que beaucoup se sentaient en sécurité parce qu'ils avaient le « *pied à l'étrier* » et que, soudain, ils ne sont même pas restés « *debout* ». Faire taire le droit est une chose que, tôt ou tard, le peuple ne pardonne pas et il prend la Bastille, même s'il n'y a qu'un seul fou en prison. Il faut les obliger à « *dire* » la loi, sinon il y a un risque très sérieux qu'un jour ils reviennent violemment à « *leur propre main* ».

Il est extrêmement dangereux de faire taire le droit, car le moment vient où il explosera en hurlant à la catastrophe sociale. Pointer et dénoncer ceux qui le font taire, dénoncer leur impudence, exiger qu'ils « *disent* » le droit, n'est rien d'autre qu'une prévention des catastrophes à venir.

Imaginer comment corriger les failles institutionnelles qui ont permis à ceux qui musèlent la loi de le faire, c'est une prévention indispensable de la violence. N'oublions pas que dans tout cela, il n'y a qu'une seule vérité, qui est la réalité, comme l'a dit quelqu'un, et la vérité dans ce cas est de sauver les vies que la violence pourrait un jour prendre. Si le monde ne retrouve pas un minimum de rationalité, l'humanité sera en grand danger, y compris la survie de notre propre espèce. Si notre région ne dispose pas de ceux qui « *disent* » le droit, des bouleversements sociaux meurtriers s'ensuivront. Mais tout cela ne fait que souligner l'urgence et l'ampleur de la lutte pour le droit dans ces circonstances.

Nous sommes sûrs que Julio Maier, malgré son attitude apparente, soutenue seulement par une opposition amicale afin de promouvoir la discussion, nous donnerait raison aujourd'hui plus qu'il y a quelques années, comme il nous a toujours donné raison par ses actes, parce qu'il n'a jamais cessé de se battre.

Raúl Zaffaroni\* pour [La Tecl@ eñe](#)

\***Eugenio Raúl Zaffaroni** il est avocat et juriste argentin diplômé de la faculté de Droit et de Sciences Sociales de l'Université du Buenos Aires en 1962, docteur des Sciences Juridiques et Sociales par l'Université Nationale du Littoral (1964), et juge de la Cour Suprême de Justice argentine dès 2003, jusqu'à 2014 quand il a présenté sa démission pour être arrivé à la limite d'âge qui fixe la Constitution. Actuellement Juge à la [Cour Interaméricaine des](#)

[Droits de l'Homme.](#)

[La Tecl@ eñe](#) Buenos Aires, 25 de julio de 2025.

**Campagne :**

**Collaborez avec LA TECLA EÑE**

Depuis sa création en 2001, *La Tecl@ Eñe* défend l'idée d'un journalisme de qualité, considérant l'information et la communication comme un droit public. C'est pourquoi tous les articles du magazine sont ouverts, toujours accessibles à quiconque souhaite les lire. Afin de pouvoir continuer à soutenir le site et à le développer, nous demandons à ceux qui le peuvent de contribuer à *La Tecl@ Eñe*. Vous pouvez contribuer à hauteur de 5 000 ou 10 000 pesos. Si ces montants ne sont pas dans vos moyens, merci de considérer la contribution que vous pouvez faire. **Alias CBU** : Lateclaenerevista

Traduit depui et pour [El Correo de la Diaspora](#) par : Estelle et Carlos Debiasi.

[El Correo de la Diaspora](#). Paris, le 30 juillet 2025.

Cette création par <http://www.elcorreo.eu.org> est mise à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 Unported](#). Basée sur une œuvre de [www.elcorreo.eu.org](http://www.elcorreo.eu.org)